

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 et DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Afin de renforcer l'information des citoyens et des élus et de faciliter la compréhension du budget, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif (articles L 2313-1, L 3313-1, L 5211-36 et L 5722-1 du code général des collectivités territoriales). Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes sans distinction de population.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2025. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif voté le **23 avril 2026** par le conseil municipal pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget primitif 2026 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (et avant le 30 avril les années d'élections municipales). Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 voté le **23 avril 2026** par le conseil municipal pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires financiers chaque fois que possible.

I) Généralités

a. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, centre de loisirs, redevances, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, les indemnités aux élus, les participations aux charges intercommunales.

b. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à court, moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les recettes dites patrimoniales (FCTVA, taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation ou à la construction d'un équipement public, pour les travaux de voirie ...)

II) compte administratif 2025 de la commune d'Orval:

Le tableau suivant récapitule les principales recettes et dépenses réalisées par la commune en 2025 :

Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
	Réalisé 2025		Réalisé 2025
Charges à caractère général	654 762,17	Excédent reporté	
Charges de personnel	1 111 231	Atténuations de charges	36 741,20
Atténuations de charges	26 059	opérations d'ordre	44 700,69
Virement à la section d'investissement		produits des services	78 955,94
Opérations d'ordre transfert entre section	100 439,73	Impôts et taxes	1 870 024,18
Autres charges de gestion courante	389 696,31	Dotations subventions et participations	413 293,61
Charges financières	50 560,52	Produits de gestion courante	58 555,64
Charges exceptionnelles	0,00	produits financiers	67,00
Dotations provisions		Produits exceptionnels	5 160,00
		dotation provisions reprise	1 299,23
	2 332 748,37		2 508 797,49
Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
	Réalisé 2025		Réalisé 2025
Déficit d'investissement	0,00	excédent d'investissement	0,00
Remboursement de caution	250,00	emprunt et caution	
Emprunts et dettes assimilées	111 906,30	Virement de la section fonctionnement	0,00
Immobilisations opé Centre loisirs	862 894,42	Opérations d'ordre transfert entre section	100 439,73
Subventions d'équipement versées	56 146,75	produits des cessions d'immobilisations	5 099,76
Immobilisations corporelles	190 402,40	Dotations fonds divers	323 815,89
Immobilisations en cours frais études		Subventions d'investissement	500,00
opérations d'ordre de transfert	44 700,69	Recettes op Centre de loisirs	740344
	1 266 300,56		1 170 199,38

FONCTIONNEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Recettes 2025	2 508 797,49 €	Dépenses 2025	2 332 748,37 €
<i>résultat exercice 2025</i>	<i>176 049,12 €</i>		
excédent 2024 reporté	933 067,71 €	déficit 2024	0,00 €
<i>résultat 2025 excédent</i>	<i>1 109 116,83 €</i>		
INVESTISSEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Recettes 2025	1 170 199,38 €	Dépenses 2025	1 266 300,56 €
<i>résultat exercice 2025</i>	<i>-96 101,18 €</i>		
excédent 2024	0,00 €	déficit 2024 reporté	90 636,81 €
<i>résultat 2025 déficit</i>			<i>186 737,99 €</i>
RESTES A REALISER 2025 à reporter sur 2026			
Recettes	514 849,80 €	Dépenses	634 658,96 €
résultat RAR		<i>Déficit</i>	<i>119 809,16 €</i>
BESOIN DE FINANCEMENT			
résultat investissement	<i>186 737,99 €</i>		
résultat RAR	<i>119 809,16 €</i>		
Besoin de financement	<i>306 547,15 €</i>		
Affectation du résultat :	1 109 116,83 €		
	802 569,68 € à l'article 002		
	306 547,15 € à l'article 1068		

Le résultat de fonctionnement 2025 (recettes-dépenses) de 176 049€12 est inférieur à celui de 2024 qui s'élevait à 291 314€13, cette baisse se traduisant principalement par une hausse des dépenses et une baisse des dotations versées par l'Etat. La consommation des fluides reste stable grâce aux efforts déployés en termes de sobriété énergétique dans tous les services municipaux, mais le prix au kwh a augmenté notamment pour le gaz.

La hausse du point d'indice, la hausse du taux de cotisations patronales CNRACL, le recours à des contractuels pour assurer le remplacement d'agents, l'augmentation des cotisations d'assurance du personnel, ont contribué à une hausse des salaires et des charges sociales du personnel. Les remboursements par le CIGAC (assurance du personnel) pour les arrêts maladie figurent en recettes.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 d'un montant de 190 402€40 sont les suivantes :

- l'acquisition d'un camion, d'un véhicule utilitaire de petit matériel pour les services techniques
- des aménagements des espaces publics avec des plantations l'achat de signalétique et d'illuminations
- des travaux sur les bâtiments et acquisition d'équipements pour les différents services
- des travaux de voirie
- le versement de fonds de concours (travaux d'éclairage public et aménagement du carrefour des Socques)

Les travaux de démolition et de reconstruction du centre de loisirs sont les dépenses principales pour 2025 avec un montant de 862 894€42, et des restes à réaliser de 514 000 €. Les partenaires financiers ont versé des acomptes de subventions pour un montant de 338 344 €, le prêt a été débloqué à hauteur de 176 000 € et le prêt relais à hauteur de 226 000 €.

BUDGET 2026

La fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le régime fiscal de la Communauté de Communes Cœur de France est la fiscalité professionnelle unique. La commune conserve la maîtrise du vote du taux des taxes des fonciers bâtis et non bâtis. La CDC perçoit les taxes CFE, CVAE, IFER, TASCOM et les compensations liées, et verse en retour une attribution de compensation à la commune, diminuée éventuellement du montant des charges transférées. Le montant de l'attribution de compensation établi par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) alloué à la commune d'Orval en 2026 reste 615 830 €.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève pour 2026 à 1 146 636 €. Les taux votés par le conseil municipal n'ont pas été modifiés depuis 2014.

- taux pour le foncier bâti : **43.06%** ;
- taux pour le foncier non bâti: **53.78 %** ;
- taux pour la taxe d'habitation (résidences secondaires): **23.52 %**

On note une baisse des allocations compensatrices versées par l'Etat, soit une baisse de la fiscalité de l'ordre de 21 000 €

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2026

<i>Capital à rembourser au 01/01/2026</i>		<i>1 366 001.74 €</i>
<i>Montant de l'annuité en capital pour 2025</i>		<i>90 584.11€</i>
<i>Montant de l'annuité en intérêts pour 2025</i>		<i>47 961.54 € + 13000 prêt relais</i>

Etat du personnel au 1^{er} janvier 2026

L'effectif de la mairie d'Orval comprend au 1^{er} janvier 2026 : 20 agents titulaires et 5 agents en contrat à durée déterminé.

Une convention de mutualisation avec le CCAS permet d'organiser au mieux les services périscolaires, par la mise à disposition d'agents entre les 2 entités. La commune verse 170 000 € par an au CCAS.

Budget 2026

Le budget 2026 prend en compte la hausse des prix actuelle notamment la hausse du coût des matières premières (environ + 10%) et du carburant. Les cotisations patronales et d'assurance du personnel entraînent également une hausse des charges de personnel (+ 100 000 € environ). Les coûts des maintenances et prestations subissent une hausse estimée à + 10%.

Les commissions « Sport et Associations » et « Finances/Budget communal/Subventions et taxes » ont étudié les demandes de subventions transmises par les différentes associations ; les montants attribués pour 2026 représentent une somme globale de l'ordre de 36 300 €.

La dotation forfaitaire versée par l'Etat est en baisse : - 25 000 € par rapport à 2025.

Les principales dépenses d'investissement projetées pour 2026 sont entre autres :

- l'achat de matériel et outillage pour les services techniques suivant le renouvellement nécessaire, notamment le remplacement d'un utilitaire et d'un tracteur tondeuse
- les travaux de voirie
- des plantations d'arbres, des achats de signalétique, de mobilier urbain, de rénovation de locaux
- des versements de fonds de concours à la CDC pour le passage en tout LED de l'éclairage public et l'aménagement du parc de la Loubière avec des candélabres solaires
- les restes à réaliser pour le centre de loisirs et le remboursement du prêt relais

Le tableau suivant récapitule les principales recettes et dépenses prévues pour 2026

Section FONCTIONNEMENT					
DEPENSES				RECETTES	
		BP 2026			BP 2026
011	Charges à caractère général	870 244,00	002	Excédent reporté	802 569,68
012	Charges de personnel	1 234 500,00	013	Atténuations de charges	15 000,00
014	Atténuations de charges	30 000,00	042	opérations d'ordre	0,00
023	Virement à la section d'investissement	460 000,00	70	produits des services	60 700,00
042	Opérations d'ordre transfert entre section	53 963,00	73	Impôts et taxes	1 873 776,00
65	Autres charges de gestion courante	440 293,00	74	Dotations subventions et participations	348 975,32
66	Charges financières	63 000,00	75	Produits de gestion courante	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	produits financiers	0,00
	provisions dépréciation actifs		77	Produits exceptionnels Reprise provisions	979,00
		3 152 000,00			3 152 000,00
Section INVESTISSEMENT					
DEPENSES				RECETTES	
		BP 2026			BP 2026
001	Déficit d'investissement	186 737,99	001	excédent d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	317 000,00	021	Virement de la section fonctionnement	460 000,00
20	Immobilisations incorporelles	514 000,00	021	Virement de la section fonctionnement	
165	Caution		13	CAF	158 356,00
			13	DETR et Département	271 793,80
			16	Prêt et prêt relais	
				Région et MSA	84 700,00
204	Subventions d'équipement versées	37 160,72	040	Opérations d'ordre transfert entre section	53 963,00
21	Immobilisations corporelles	452 463,29	24	produits des cessions d'immobilisations	
23	Immobilisations en cours	0,00	10	Dotations fonds divers	478 549,20
			13	Subventions d'investissement	0,00
040/41	opérations d'ordre de transfert	2 078,00	040/41	opérations d'ordre de transfert	2 078,00
		1 509 440,00			1 509 440,00